

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » six mois.
» » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE, BULLIER et C^o, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 10 janvier 1865.

BULLETIN.

Une correspondance parisienne nous apprend qu'une commission spéciale, sous la présidence de M. Vuitry, est chargée d'examiner la question des banques et de proposer des modifications nécessaires dans l'intérêt du crédit parisien et départemental.

L'exposé de la situation financière dit, le *Bulletin de Paris*, a été communiqué, samedi, au conseil des ministres. Ce travail qui contient les assurances les plus positives en faveur du maintien de la paix et d'une activité nouvelle imprimée aux travaux publics sur tous les points de l'empire, paraîtra au *Moniteur* dans le courant de la semaine.

Nous publions plus loin, d'après le *Moniteur du soir*, une circulaire adressée aux préfets par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, concernant la baisse des grains et les préoccupations que ce mouvement de baisse a fait naître au point de vue des intérêts agricoles.

Le gouvernement espagnol s'est résolu à abandonner St-Domingue. Cette détermination est diversement appréciée dans le monde politique, elle sera vivement attaquée au sein des Cortès par les membres de l'opposition.

La reine-mère d'Espagne, Marie-Christine, est de retour à Paris. On la dit assez mécontente de son voyage en Espagne et peu favorable à la politique du maréchal Narvaez.

On assure qu'il est question à Madrid d'une fusion avec le Portugal.

Les derniers avis de New-York annoncent que Hardée avait évacué Savannah, le 20 décembre, emmenant avec lui son armée et son artillerie. Il avait fait sa jonction avec Beauregard. Le 17 décembre,

un détachement de cavalerie de l'armée de Sherman avait été taillé en pièces.

J. REBOUX.

Deux membres de l'épiscopat français, Mgr. l'archevêque de Cambrai et Mgr. l'évêque de Montauban, ont seuls répondu, jusqu'à présent, à la circulaire qui interdit aux évêques de publier l'Encyclique du pape.

Voici d'abord la lettre de Mgr. de Cambrai, adressée à M. le ministre des Cultes :

Cambrai, le 3 janvier 1865.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, à la date du 1^{er} de ce mois, pour m'informer que la première partie de l'Encyclique du 8 décembre et le document qui y est annexé sous le titre : *Syllabus precipuos nostrae aetatis errores*, etc., ne peuvent être imprimés dans les instructions que je croirais devoir adresser aux fidèles pour le Jubilé ou à toute autre occasion.

Je ne puis, Monsieur le ministre, que répéter ici ce que, dans une circonstance analogue, j'écrivais, il y a dix-huit ans, à l'un de vos prédécesseurs :

« Sans entrer au sujet de cette prohibition, dans une discussion de principes dont Votre Excellence connaît toute la gravité, je dois faire remarquer que, dans mon diocèse comme partout ailleurs, l'article 1^{er} de la loi du 18 germinal an X, est devenu, par la liberté de la presse d'une exécution impossible.

« Les actes du Souverain-Pontife dont le conseil d'Etat s'occupe sont entre les mains de tous les fidèles. Depuis longtemps déjà, ils sont imprimés et publiés par la voie des journaux, qui pendant plusieurs jours en ont fait, dans tous les sens, le texte de leurs commentaires.

« Qu'il soit loisible aux mécréants et aux hétérodoxes de toute nuance et de toute secte de traduire, de répandre, de censurer ces actes émanés de l'autorité la plus vénérable qui soit sur la terre, sans que le gouvernement puisse ou veuille s'y opposer, nous ne nous en plaignons pas. Mais ce que nous aurions le droit de trouver étrangement anormal, ce serait que, entre tous les citoyens français, entre les ministres de tous les cultes reconnus

en France, nous fussions les seuls à qui il fut défendu de communiquer à nos diocésains, sans l'autorisation du gouvernement, des pièces qui ne regardent que nous et les fidèles de notre communion.

« Les ministres des cultes dissidents peuvent, en toute liberté, à la porte de nos cathédrales, par leurs prédications, et dans toute l'étendue de nos diocèses par leur brochures, commenter ces résolutions à leur manière, et même les travestir à leur guise ; ils peuvent également les transmettre par les colporteurs qu'ils stipendient, non-seulement à leurs coreligionnaires, mais encore à nos catholiques, et nous serions les seuls qui n'en pourrions parler, jusqu'à ce qu'une ordonnance royale nous eût préalablement ouvert la bouche !

« Ce serait une anomalie trop évidente pour qu'elle pût longtemps durer. L'égalité de tous les cultes devant la loi cesserait à notre détriment, et, sous ce rapport, il y aurait évidemment pour le catholicisme entrave au lieu de protection.

« J'ajouterai, monsieur le ministre, que la mesure restrictive de la liberté de notre culte qui m'est signifiée par Votre Excellence doit d'autant plus nous étonner et nous contrister, que la diffusion des doctrines les plus anti-chrétiennes rencontre en ce temps-ci moins d'obstacles.

« Aujourd'hui, en effet, chacun a la liberté, autant et aussi souvent qu'il veut la prendre, de nier Dieu lui-même et de faire de la propagande athée dans des écrits auxquels il donne toute la publicité qui lui convient.

« Est-ce trop demander que de réclamer la même latitude pour l'enseignement catholique ?

« L'interdiction formulée par Votre Excellence au sujet de l'Encyclique du 8 décembre et du *Syllabus* qui y est annexé, a un caractère de gravité tout exceptionnel et qui ne peut échapper à personne ; elle s'applique, non pas seulement à quelque prescription disciplinaire, mais à une instruction doctrinale du Souverain-Pontife.

« Au reste, monsieur le ministre, on peut sans doute, en certaines circonstances et en certaines contrées, gêner les communications du Vicaire de Jésus-Christ avec les fidèles qu'il a mission divine d'instruire et de diriger dans l'univers entier ; mais nulle part et dans aucun cas les gouvernements humains ne pourront ni ôter à sa parole la force de lier les consciences, ni faire cesser pour les évêques l'obligation de transmettre, autant qu'il est en eux, ses instructions à leurs diocésains.

† R. F., archev. de Cambrai.

Plusieurs journaux ont annoncé que la lettre qu'on vient de lire allait être déferée au conseil d'Etat. Cette nouvelle est inexacte.

Voici la lettre de Mgr. de Montauban :

« Monsieur le ministre, j'ai reçu la lettre par laquelle, sous la date du 1^{er} janvier, époque à laquelle on a coutume de ne faire que des choses agréables, vous informez les évêques qu'ils aient à s'abstenir de publier la dernière encyclique du Souverain Pontife, attendu qu'elle renferme des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire.

« Je conviens, monsieur le ministre, que plusieurs des doctrines qu'on professe en ce moment et qu'on regarde de bonne foi, sans doute, comme un fondement assuré pour les gouvernements modernes, sont en opposition directe avec celles que l'Eglise catholique a toujours professées, et que Pie IX, vient de proclamer avec une franchise, une netteté et un courage qui annoncent bien une certaine grandeur d'âme. Il semble être à deux doigts de sa perte, et il parle comme les Boniface VIII et les Saint-Grégoire VII.

« Mais la cause de l'Eglise ne tient pas à ce que la bulle dont il s'agit soit publiée en ce moment par l'autorité épiscopale dans tous les diocèses de France. Les doctrines qu'elle renferme sont connues suffisamment de tous ceux qu'elles intéressent et qui ont charge de les faire valoir. Nous attendrons donc de meilleurs temps, des temps semblables aux dix ou douze années qui viennent de s'écouler, et qui n'ont pas laissé d'être glorieuses pour l'Empire, malgré la liberté dont ont joui les évêques pendant cet intervalle.

« Nous avons, en effet, le temps pour nous ; mais je regrette cette mesure que le gouvernement a cru devoir prendre. Dans tous les cas, elle n'est pas née de l'esprit de progrès ; c'est, au contraire, le retour vers un passé que nous avions le droit de croire entièrement oublié et mis de côté. Jusqu'ici, ce passé n'avait profité à personne (l'histoire en fait foi), et le nouveau Empire ne s'était pas mal trouvé d'y avoir renoncé. Pourquoi faut-il qu'il change sa ligne de conduite au moment même où toutes les forces morales réunies ne sont pas de trop pour sauver la société menacée par la franc-maçonnerie, l'esprit révolutionnaire et la démagogie.

« Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération,
« Montauban, le 2 janvier 1865.

L'Union de l'Ouest vient d'être suspendue pour deux mois, à partir du 9 janvier courant ; on lit en tête du numéro de cette feuille portant la date du 8 :

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

« Vu le numéro du journal l'Union de l'Ouest, en date du 3 janvier, qui contient à la seconde page un article signé Jules André, commençant par ces mots : « Le garde des sceaux... » et finissant par ceux-ci : « Au conseil d'Etat » ;

« Considérant que l'auteur de cet article affirme que « le gouvernement a cru que les pouvoirs de l'Etat étaient en péril et par une inconséquence qui n'est que trop commune quand on ne s'inspire que de la peur, il glisse à l'oppression pour n'être pas opprimé ; » qu'en s'exprimant ainsi il cherche à exiter à la haine et au mépris du gouvernement ;

« Attendu que le journal l'Union de l'Ouest a déjà depuis moins de deux ans reçu deux avertissements à la date du 2 mai 1863 et du 25 novembre 1864 ;

« Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 et la loi du 2 juillet 1861 ;

« Arrête : Art. 1^{er} Le journal l'Union de l'Ouest est suspendu pour deux mois, à partir du 9 janvier 1865. Art. 2. Le préfet de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 6 janvier 1865. Signé :

F. BOUDET.

Pour ampliation, le chef du cabinet. Signé : FERRAT.

Pour copie conforme, le préfet de Maine-et-Loire : BOURLON DE ROUVAZ.

L'an 1865, le 7 du mois de janvier, nous commissaire central de la ville d'Angers, procédant conformément aux instructions de M. le préfet de Maine-et-Loire, certifions nous être transporté au siège du journal l'Union de l'Ouest, rue St-Laud, où étant et parlant à M. de Cumont, propriétaire-gérant, lui avons notifié et remis copie de l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 6 de ce mois, transcrit en tête du présent acte de notification, portant suspension pour deux mois, à partir du 9 janvier courant, du journal l'Union de l'Ouest, avec injonction d'avoir à s'y conformer sous les peines de droit.

Angers, les jours, mois et an que dessus.

Le commissaire central de police, GAPLERT.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 11 JANVIER 1865

N° 3 — RAYMOND D'ARMENTIÈRES.

PAR LA VICOMTESSE DE LEMCHY.

CHAPITRE II. (Suite)

D'abord on causa tous ensemble ; puis la cavalcade se débâta peu à peu. Chacun se rapprocha tout naturellement du compagnon qu'il préférerait, et lorsque, après avoir franchi la source glacée du torrent qui donne son nom à ces montagnes, la Dore, on se mit à gravir les pentes fleuries du Sancy, Raymond et Clotilde se trouvèrent chevauchant côte à côte, à quelque distance du reste de la société. Ils n'échangèrent que de rares paroles ; le recrutement de M. d'Armentières avait gagné Mlle Ernville. Tous deux s'absorbèrent dans la contemplation des sites, tour à tour gracieux ou imposants, qui se déroulaient devant leurs yeux. Car c'est chose ravissante que ces contrées agrestes où la nature, laissée libre, s'en donne à cœur joie de se faire belle et sauvage, comme dit quelque part un de nos grands écrivains.

A mesure qu'ils s'élevaient, l'impression devenait plus forte et plus saisissante. Enfin, arrivés au sommet, ils aperçurent

Reproduction interdite. — Voir le Journal de Roubaix du 8 janvier

à leurs pieds toute la chaîne du Mont-Dore et découvrirent ce vaste, ce magnifique paysage, comparable seulement aux vues, que l'on embrasse des plus hautes cimes des Alpes. Un cri d'admiration leur échappa, suivi d'une longue et muette extase. Nous n'essaierons pas de décrire ce qu'ils ressentirent ; nous n'en donnerions qu'une trop faible idée. Eux-mêmes ne cherchaient pas à s'en rendre compte. Ils s'abandonnaient tout entiers à une émotion trop spontanée et trop puissante pour laisser place à la réflexion et à l'analyse.

L'analyse et la réflexion, d'ailleurs, ne viennent jamais que plus tard, avec le souvenir. Au moment où l'on jouit, on ne songe pas — et c'est là le bonheur — à scruter le pourquoi ni le comment de sa jouissance. Il en sera temps encore lorsque du plaisir passé, il ne restera plus que la mémoire. En évoquer les images, en rappeler les moindres circonstances et les moindres impressions sera le renouveler, le goûter, pour ainsi dire, une seconde fois, et alors seulement on pourra le décrire.

Clotilde et M. d'Armentières avaient devancé leurs compagnons de quelques minutes. Quand plusieurs de ceux-ci, les ayant rejoints près de la pyramide carrée, se mirent à exprimer bruyamment leur enthousiasme, eux, tout émus encore et tout pénétrés de respect à ces scènes grandioses de la nature, ils leur cédèrent la place, redescendirent de quelques centaines de pas allèrent s'arrêter à un endroit d'où le coup d'œil, un peu moins étendu, était pourtant d'une merveilleuse beauté. Ici Raymond, en quelques paroles plus éloquentes que bien des poèmes, manifesta une admiration si passionnée que

Clotilde, arrachée à sa rêverie, lui dit avec surprise :

« Pourtant M. le duc, vous avez vu l'Italie !

« Oui, pendant mon séjour à Rome, j'ai employé tous mes congés à visiter les villes les plus remarquables et les parties les plus pittoresques de la Péninsule. J'y ai ressenti parfois de vives émotions ; mais toujours elles étaient prévues. Quelle différence avec ces impressions soudaines qui s'emparent de moi et me jettent au moment où, l'esprit tout plein d'autres pensées, je n'étais nullement préparé à les accueillir ! L'influence de l'air natal y est-elle pour quelque chose ? Je l'ignore ; mais nos montagnes de France me trouvent bien plus sensible à leurs grands spectacles que Venise, Naples ou le Vésuve.

« Cela ne tiendrait-il point, demanda Clotilde avec une tristesse subite, à ce que vous êtes dans des dispositions toutes différentes ? Pour vous, l'Italie, malgré tous ses charmes, n'était-ce pas l'exil ? Et moi de France ne résume-t-il pas toutes vos affections, toutes vos joies, tout votre espoir et la prochaine réalisation de vos plus doux rêves ?

« Elle le regarda avec une surprise profonde.

« Quels rêves ? Que voulez-vous dire ?

S'écria brusquement Raymond.

« Mon Dieu, M. le duc, si c'est vous déplaire que de faire allusion à vos projets de mariage, nous n'en parlerons plus.

« Mes projets de mariage ! répéta-t-il avec amertume. Mes projets ! Dites donc le projet de ma famille. N'avez-vous pas compris, mademoiselle, que mon cœur y est étranger ? Sans cela, serais-je ici ? Attendrais-je avec patience l'instant de revoir ma cousine ? Si je n'agis pas en

flancé amonreux, c'est que je ne suis pas un ; je suis tout bonnement un homme qu'on veut marier.

« Clotilde ne répondit rien ; mais son œil perçait se fixa sur le duc avec une expression d'étonnement et de dédaigneuse pitié qui disait clairement :

« Et vous vous laissez faire, vous, un homme !

« Raymond la comprit ; il poursuivit avec mélancolie :

« Ah ! vous ne savez pas, mademoiselle, combien j'aime et respecte ma mère, et combien elle en est digne ! Depuis nombre d'années, elle cresse avec prédilection l'idée de m'unir à la fille unique de son unique sœur, morte très-jeune. Quand j'ai quitté la France, Blanche avait treize ans ; c'était une petite fille chétive, timide et insignifiante. Elle en a maintenant dix-huit ; on m'écrit qu'elle a beaucoup gagné sous tous les rapports. Pouvais-je refuser aux supplications de ma mère de venir l'embrasser elle-même et renouveler connaissance avec ma cousine, tout en restant libre de ne pas l'épouser s'il ne naissait point de sympathie entre nous ? Et c'est un droit dont je compte bien user, car je sens dès aujourd'hui que je n'aimerais jamais Mlle de Vignolle.

« En êtes-vous sûr ? » demanda Clotilde d'une voix tremblante ; et de son œil jaillit un éclair éblouissant. « En êtes-vous sûr ? » répéta-t-elle. « Avant de l'avoir revue ?

« Oui, Clotilde, j'en suis parfaitement sûr, répondit-il ; et l'accent avec lequel il prononça son nom et le regard dont il l'enveloppa la firent tressaillir de la tête aux pieds. « Aime-t-on deux femmes à la fois ? mon séjour à Mont-Dore aura décidé du bonheur ou du malheur de toute ma

vie... »

« Il s'interrompit, en arrêtant sur elle un coup d'œil interrogateur et suppliant. Elle chancelait sur son cheval, palpitante et retenant à grand-peine un cri de joie. Car elle tremblait encore d'avoir mal compris et de livrer trop tôt son propre secret. En cet instant, leurs compagnons, quittant le sommet du pic, redescendaient vers eux et leur lançaient de loin, de folles plaisanteries sur leur tête-tête.

« Déjà ! murmura Clotilde avec un soupire de regret.

« Ils s'approchèrent, reprit M. d'Armentières d'une voix agitée. De grâce, Clotilde, un mot pendant que nous sommes encore seuls. Devant Dieu et cette magnifique nature, voulez-vous échanger avec moi une promesse solennelle ? M'acceptez-vous pour votre fiancé ? Etes-vous résolue à braver tous les obstacles pour devenir ma femme ?

« Ainsi c'est bien vrai ? Vous m'aimez ? » s'écria-t-elle passionnément.

« De toutes les forces de mon cœur, de toute la ferveur de mon âme.

« Eh bien, Raymond, je serai votre femme, en dépit de tout et de tous. »

Ce furent les dernières paroles qu'ils se dirent ce jour-là. De crainte d'attirer l'attention, ils ne cherchèrent plus à causer ensemble. L'excursion s'acheva au milieu de ces petits incidents qui troublent et égarent à la fois une promenade. Surpris par une ondée si fréquentes dans ces montagnes, on se réfugia dans une cabane isolée pour se sécher tant bien que mal. Puis on revint à Mont-Dore, bien fatigués, mais riant. Clotilde seule prétextait un mal de tête pour être dispensée de prendre part à la conversation. Elle avait assez à faire d'écouter chanter dans son cœur et